



**CGT Educ'Action du Var**

Bourse du Travail  
Avenue Amiral Collet  
83000 TOULON

Toulon, le 19/09/2020

M. Olivier MILLANGUE,  
Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale  
98 rue Montebello  
83000 TOULON  
Messieurs et Mesdames les IEN de Circonscriptions du VAR

**OBJET** : Mise en œuvre du Plan Français

Monsieur Le DASEN, Messieurs et Mesdames les IEN de Circonscriptions

*Comme annoncé par Le directeur général de l'enseignement scolaire Edouard Geffray en mars, le plan français se met en place dès cette rentrée 2020.*

*A la lecture de cette lettre et du Guide du plan français, nous avons compris que l'organisation et le contenu de cette formation pourraient varier d'une circonscription à une autre, mais que, globalement, ces 30 heures seront constituées de :*

- 3 journées de travail organisées en journée ou demi-journée, de préférence en constellation (3x6 = 18 heures)*
- 4 visites de classe (12h) avec remplaçant pour analyser les pratiques.*

*Les CPC, quant à eux devraient bénéficier de 24 journées de formation sur trois ans.*

Le syndicat CGT Educ'action du Var s'inquiète de certains points et nous vous sollicitons afin d'avoir des éléments de réponse.

*- Ces 30 heures de formation seront elles toutes décomptées des 18h d'animation pédagogique et des 36 heures consacrées aux activités pédagogiques complémentaires (APC) ?*

*- Dans quelles mesures les PE des constellations seront ils obligés d'appliquer dans leur classe les diverses recommandations ministérielles, et notamment celles du Guide orange ?*

*- Les enseignants ont ils la possibilité de ne pas suivre une méthode syllabique stricte ainsi qu'un manuel la mettant en pratique ?*

- Quel va être précisément le rôle des CPC qui vont piloter les constellations ? Quels sont les bilans qu'ils vont faire ces « amis critiques » ?

- Les PE auront ils du travail à fournir en dehors des heures de formation ?

- Afin de couvrir leur trajet et leur remboursement, les enseignants auront ils des ordres de missions pour se rendre sur les lieux de réunions ou dans les autres écoles ?

- Comment allez vous remplacer tous les PE lorsque ceux ci visiteront leurs collègues de constellations ?

- Comment souhaitez vous utiliser les « solutions » de rémunération de formation du décret n°2019-935 du 6 septembre 2019 ?

*En tant que fonctionnaires d'Etat, les PE sont soumis à des obligations de service et une obligation de suivre la Loi en matière d'Éducation. Ils sont donc tenus de dispenser les enseignements et les savoirs indiqués par les dits programmes inscrits dans le Code de l'Éducation dont l'article L912-1-1 rappelle l'existence de la liberté pédagogique.*

*La CGT Educ'action du Var considère que les professeurs des écoles, en tant qu'acteurs et professionnels de l'Éducation Nationale, ont à cœur de mener à bien leur mission d'enseignement pour continuer à former des citoyens libres, capables de penser par eux-mêmes dans une société démocratique.*

*En outre compte tenu des conditions sanitaires qui vont certainement aller en se dégradant, ce qui ira de pair avec la fatigue des équipes déjà bien grande du fait du port du masque et de conditions de travail dégradées, il nous paraît déraisonnable de vouloir, dès à présent, mobiliser les équipes les mercredis ou les soirs après le temps de classe.*

***Ainsi, nous vous demandons d'interrompre la mise en place hâtive et non-concertée du plan français dans le Var afin de réfléchir ensemble, avec les professionnels de terrain, enseignants et chercheurs à une formation efficace, démocratique et humaine.***

Veillez recevoir, M. le DASEN, Messieurs et Mesdames les IEN de circonscription, nos respectueuses salutations syndicales.

**Olivier GERARD**

*Secrétaire Académique de la CGT Educ'Action*

*Secrétaire Départemental de la CGT Educ'Action 83*

**Bernard CONTE**

*Secrétaire Départemental de la CGT Educ'Action 83*

*Élu au CTSD du VAR*